



## **GRAND EXCÈS DE VITESSE (GEV) DANS UNE ZONE DE 30 KM/H**

**TERREBONNE, LE MARDI 12 OCTOBRE 2021** – Le 22 septembre vers 16 h 41, les policiers du Service de police intermunicipal de Terrebonne / Sainte-Anne-des-Plaines / Bois-des-Filion qui étaient en opération radar sur la rue d'Angora près de la rue des Tilleuls à Terrebonne ont capté un automobiliste à **94 km/h** dans une zone de parc où la limite permise est de **30 km/h**.

Le contrevenant, âgé de 27 ans, circulait à **64 km/h** au-delà de la limite et a reçu un constat d'infraction de **1238 \$** assorti de **14 points** d'inaptitude. Son permis de conduire fut également suspendu pour une période de **7 jours**.

Il est important de souligner qu'en milieu urbain plusieurs usagers de la route comme les cyclistes, les marcheurs et les enfants peuvent y être présents. Il faut donc être prudent, patient et respectueux surtout quand on sait que chaque 5 km/h au-dessus de la limite de vitesse permise double le risque d'être impliqué dans un accident.

Les policiers vont poursuivre leurs interventions afin de contribuer à l'amélioration du bilan routier. Rappelons que la vitesse est l'une des principales causes de collisions sur les routes.

Tous responsables !

- 30 -

